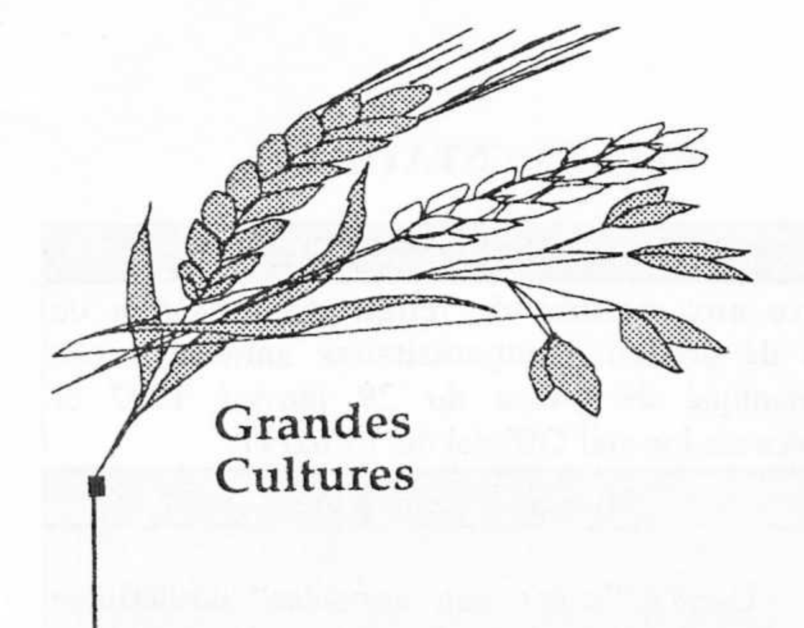


Avertissements Agricoles Auvergne ®

Grandes Cultures

Bulletin technique N° 4 du 14/03/1997

Directeur Gérant : J.François CHAUVEAU - CPPAP N° 2315AD - ISSN : 1254 - 6372



COLZA

Méligèthes	Activité soutenue - Soyez vigilant
Charançons de la tige	Le vol semble terminé
Maladies	Attendre le stade F1-G1 pour agir contre le Sclérotinia
	Tableau des fongicides

CEREALES

Maladies	Le point - Attendre

TOURNESOL

Désherbage	Les produits et leur efficacité

COLZA

Stades : - Boutons accolés cachés D1
- Boutons accolés visibles D2
- Boutons séparés E
- Début floraison F1 (localement)

Charançons de la tige

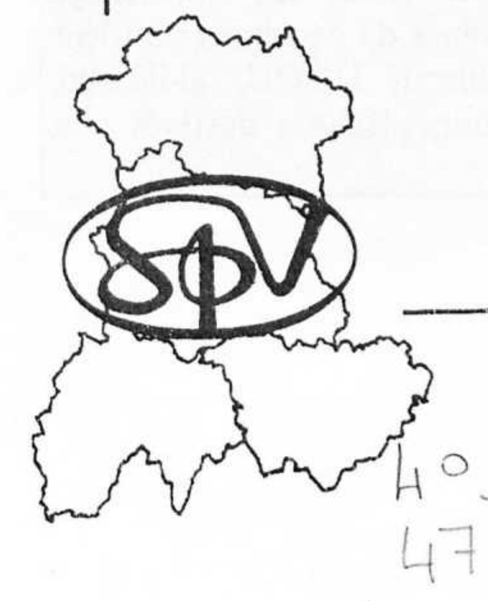
Les captures sont faibles maintenant

Méligèthes

Poursuite sérieuse des captures dans la plupart des postes de piégeage depuis le 03/03/97.

Les insectes sont bien visibles sur les cultures. Soyez très vigilant. Examiner régulièrement les boutons floraux. Réintervenir si nécessaire en fonction des risques (seuil de nuisibilité dépassé) et en cas de délai supérieur à 15 jours.

Seuils de nuisibilité : - au stade D1 : un insecte par inflorescence
-aux stades D2 à E : 2 à 3 insectes par inflorescence
- fin de sensibilité dès le stade F1 (1 ères fleurs ouvertes)



Publication mensuelle
Abonnement annuel : 300 Frs
Chéques : Régie de recette D. R. A. F.
Imprimerie D. R. A. F.

D.R.A.F. Service Régional
de la Protection des Végétaux
Marmilhat B.P. 45 - 63370 LEMPDES
Tél : 04.73.42.14.83 - Fax : 04.73.90.83.70

Maladies

Situation saine dans l'ensemble. Dès le stade F1-G1, il sera nécessaires d'agir vis-à-vis du Sclérotinia. Le tableau ci-joint présente l'ensemble des fongicides utilisables contre les maladies du colza.

CEREALES

Stades : Tallage - Redressement à épi 1 cm

Maladies

✣ BLE

Seule la Septoriose (*Septoria tritici*) est fréquente surtout en Sologne et Bocage sur les F4 visibles.

Pas d'intervention pour l'instant. Attendre un prochain bulletin pour agir notamment vis-à-vis du Piétin-verse dans les parcelles à risques. Il faudra aussi tenir compte de la Septoriose. Des informations du modèle Présept vous seront régulièrement communiquées.

✣ ORGE D'HIVER

Rhynchosporiose et Helminthosporiose sont encore peu évolutives

Attendre les stades 1 à 2 noeuds (6 à 7), pour prendre votre décision, en fonction de l'évolution plus ou moins rapide sur les feuilles intermédiaires des maladies foliaires.

TOURNESOL

Désherbage

Le tableau ci-aprés présente l'ensemble des herbicides utilisables.

REGLEMENTATION

NOTE D'INFORMATION

relative aux mesures de retrait d'autorisation de vente de produits antiparasitaires annoncées par communiqué de presse du 29 janvier 1997 et publiées au Journal Officiel du 15/02/97.

Atrazine et Simazine

Usages "zones non agricoles" désherbage totaux et industriels désherbage des allées, jardins, trottoirs etc. : des retraits d'autorisation de mise sur le marché pour tous ces usages sont en vigueur depuis le 15/02/97. Toute distribution de préparations à base de simazine ou atrazine pour ces usages est en conséquence interdite depuis cette date.

Usages agricoles : la réduction de dose à 1000 g/ha effectivement traité et par an de substance active (atrazine et simazine) pour tous les usages autorisés est d'application immédiate (en vigueur depuis le 15/02/97)

Lindane

La limitation de dose à 1200 g/ha effectivement traité et par an de substance active est d'application immédiate (en vigueur depuis le 15/02/97)

Le retrait d'autorisation de mise sur le marché pour tous les usages sera en application à compter du 31/03/98 avec interdiction d'emploi à compter du 01/07/98.

Mise en conformité des emballages

L'étiquetage des préparations à base d'atrazine, simazine, ou lindane mises sur marché devra être rendu conforme aux présentes mesures avant le 30/03/97. Les modalités de cette mise en conformité des emballages sont de la responsabilité des détenteurs des autorisations de mise en marché.

Autres substances

Des mesures concernant les substances suivantes doivent faire l'objet de décisions notifiées avant le 01/07/97 : diuron, DNOC, aldicarbe, alachlore, diquat, paraquat, produits destinés aux amateurs.

- LES PRODUITS QUE VOUS POUVEZ UTILISER

Spécialités	Matières actives	Classement toxicologique	Cylindro-sporiose	Taches blanches	Sclerotiniose	Alternariose	Phoma
Calidan Pacha	iprodione + carbendazime	Xn, R40 Xn, R40	3l B 3 l	3 l B à TB	3 l B à TB 3 l	3 l B 3 l	
Bavistine FL Brior nombreuses spécial.	à base de carbendazime***	Xn, R22 Xn, R40	1 l B 1 l B		500 g B à TB		
Eria Quatel Trial	difénoconazole + carbendazime	Xn, R40 Xn, R40 Xn, R40		2 l TB	2l B à TB	2 l B 2 l 2 l	2 l** 2 l** 2 l**
Horizon EW	tébuconazole	Xn, R21, R22, R36	1 l B à TB	1 l B à TB	1 l M	1 l B à TB	
ImpactR Yellow Impact	flutriafol flutriafol + carbendazime flutriafol	Xn, R22, R36, R38 Xn, R22 Xn, R362	1.25 l 1 l B	1.25 l 1 l TB 1 l	1.25 l 1 l M à B		1.25l** 1 l**
Konker	vinchlozoline + carbendazime	Xn, R22, R43			1.5 l B à TB		
Libero	tébuconazole + carbendazime	Xn, R22	1.5 l B		1.5 l B à TB		
Peltar Peltar flo	manèbe + thiophanatemét.	en révision			3 kg 5 l M à B		
Punch cx et cs	flusilazole + carbendazime	Xn	0.8 l B	0.8 l B à TB	0.8 l M	0.8 l M	
Alert	carbendazime + flusilazole	Xn		1 l B à TB	1 l M à B	1 l *	
Alto	cyproconazole	Xn, R22, R482 Interdit 60 j avant récolte.	0.8 l *	0.8 l *			
Spot light	cyproconazole+ thiophanate-met.	Xn, R22, R36, R40 R482	0.75 kg *	0.75 kg *	0.75 kg *		
Ronilan Ronilan flo	vinchlozoline	NC Xi, R43			1.5 kg M 1.5 l B		
Rovral Kidan	iprodione	NC NC			3 l M à B	1 kg B 2 l	
Sumisclex Sumisclex liquide Kimono, Kimono PM	procymidone	NC NC NC NC			1.5 kg M à B 1 l M à B 1 l 1.5 kg	1.5 l B 1.5 l	
Polka Sargass	carbendazime + fenbuconazole	Xn, R38, R40 Xn, R38, R40			2 l B		
Troïka	carbendazime + prochloraze + fenbuconazole	Xn	1.5 l *	1.5 l *	1.5 l M à B		
Pyros Pyros PF	prochloraze prochloraze + carbendazime	Xn Xn, R22, R36, R38	1.33 l		1.5 l		

Xi: irritant, Xn : nocif; NC: non classé

R21: nocif par contact avec la peau, R22: nocif en cas d'ingestion; R36: irritant pour les yeux, R38: irritant pour la peau, R40: possibilités d'effets irreversibles, R43: peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau, R482: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

M: moyen, B: bon, TB: très bon * : pas de référence **: à réserver aux régions Ouest et Centre

***: des souches résistantes à la carbendazime ont pu être decelées en Bourgogne en 1994. Dans ce cas, préférez les associations de matières actives. Les doses correspondent aux produits formulés excepté pour la carbendazime.

Liste arrêtée au 1/1/97

P37

EFFICACITE ET SELECTIVITE DES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE DESHERBAGE DU TOURNESOL ETUDIES PAR LE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Pré-semis incorporé	Post-levée pré-levée	SELECTIVITE	DICOTYLEDONES																							GRAMINEES					
			Amarante	Ambroisie	Arroche	Capselle	Chenopode blanc	Gaillet	Helminthie	Laiteron	Linaire bâtarde	Linaire élatine	Liseron des champs	Matricaire	Mercuriale	Morelle noire	Mouron des champs	Moutarde	Ravenelle	Renouée liseron	Renouée des oiseaux	Renouée persicaire	Seneçon	Stellaire	Veronique	Digitaire	Folle avoine	Panic	Ray-grass	Sétaire	Vulpin
Trifluraline(1) 2.5 l/ha	puis *linuron*(2) 500 g de ma/ha	Médiocre																													
	ou **CHALLENGE 600** 3.5 l/ha	Bonne																													
	ou **RACER ME** 2 l/ha	Bonne																													
	ou **RONSTAR** 3 l/ha	Bonne																													
	ou **PHARE** 10 l/ha	Bonne																													
PROWL 3.3 l/ha	ou **RACER ME** 2 l/ha	Bonne																													
	ou **CHALLENGE 600** 3.5 l/ha	Bonne																													
MERCANTOR 2.2 l/ha ou **METEOR** 2.2 l/ha ou **HERBIUS** 2.2 l/ha	puis **RACER ME** 2 l/ha	Bonne																													
	ou **RONSTAR** 3 l/ha	Bonne																													
	ou **CHALLENGE 600** 3.5 l/ha	Bonne																													
	RACER ME 3 l/ha	Bonne																													
	CHALLENGE 600 4.5 l/ha	Bonne																													
	PHARE 10 l/ha	Bonne																													

(1)(2)Nombreuses spécialités

SELECTIVITE :

- Bonne
- Médiocre

EFFICACITE :

- Résistant
- Sensible
- Moyen ou irrégulier
- Manque d'information